

Qualité de l'eau de distribution publique

Contexte

La directive européenne 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, transposée dans le code de la santé publique, fixe notamment des exigences de qualité pour l'eau du robinet. Les captages, les installations de traitement et les réseaux de distribution d'eau, jusqu'au robinet du consommateur, font l'objet d'un contrôle sanitaire régulier par les agences régionales de santé (ARS). Ce contrôle comprend la réalisation d'un programme de prélèvements et d'analyses d'eau, au niveau des ressources et en différents points des installations de production et de distribution d'eau. La fréquence des prélèvements et la typologie des contrôles sont fixées réglementairement et dépendent de plusieurs paramètres (vulnérabilité de la ressource, quantités d'eau prélevées, importance de la population desservie). Les exploitants réalisent également leur propre surveillance de la qualité de l'eau. Ce suivi sanitaire à deux niveaux fait de l'eau délivrée au robinet l'une des denrées alimentaires les plus contrôlées en France.

Deux indicateurs ont été retenus pour suivre la qualité de l'eau distribuée par le réseau public :

- les micro-organismes dans l'eau du robinet : leur présence fait courir un risque à court terme au consommateur ; les pathologies induites, le plus souvent bénignes (troubles gastro-intestinaux) dépendent de la nature des germes présents, de leur concentration et de la sensibilité du consommateur ;

- les pesticides dans l'eau potable : leur présence donne des indications sur la qualité des ressources en eau. Des études récentes ont mis en évidence des liens entre exposition aux pesticides et effets à plus long terme sur la santé (cancers, effets neurologiques, troubles de la reproduction essentiellement). D'après l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses, 2013), l'eau du robinet contribue à moins de 5 % des apports totaux en pesticides par l'alimentation.

Indicateurs

► Proportion de la population alimentée par de l'eau non conforme au moins une fois dans l'année pour les paramètres microbiologiques

La qualité bactériologique de l'eau est évaluée à partir de deux germes indicateurs de contamination fécale (*Escherichia coli* et entérocoques) qui doivent être absents dans un échantillon de 100 ml d'eau.

En 2015, 2,4 % de la population (soit environ 1,5 million d'habitants) sont alimentés par de l'eau ayant été au moins une fois non conforme aux paramètres microbiologiques au cours de l'année contre 8,8 % en 2000. Cette proportion a régulièrement diminué depuis le début des années 2000 (graphique 1). Cette diminution reflète les efforts réalisés par les personnes responsables de la production ou de la distribution de l'eau et les ARS pour améliorer la qualité microbiologique de l'eau de la distribution publique. La protection des captages et l'amélioration des conditions de gestion des installations de production, de stockage et de distribution de l'eau concourent notamment à l'amélioration progressive de la situation. Cependant, cette diminution est moins forte depuis 2009, traduisant les difficultés à distribuer sur l'ensemble du territoire de l'eau en permanence conforme vis-à-vis des paramètres microbiologiques, en particulier en zone rurale dans les petites unités de distribution (carte 1).

► Proportion de la population alimentée par de l'eau non conforme au moins une fois dans l'année pour les pesticides

La limite de qualité dans l'eau potable est fixée à 0,1 µg/l par pesticide individuel (et à 0,5 µg/l pour la somme des pesticides mesurés). Cette limite est un indicateur de la possible dégradation de la qualité des ressources en eau ; elle est, sauf pour quelques pesticides, inférieure à la « valeur sanitaire maximale » à

partir de laquelle un risque sanitaire existe pour le consommateur. Au-dessus de cette valeur sanitaire, des restrictions de consommation sont prononcées.

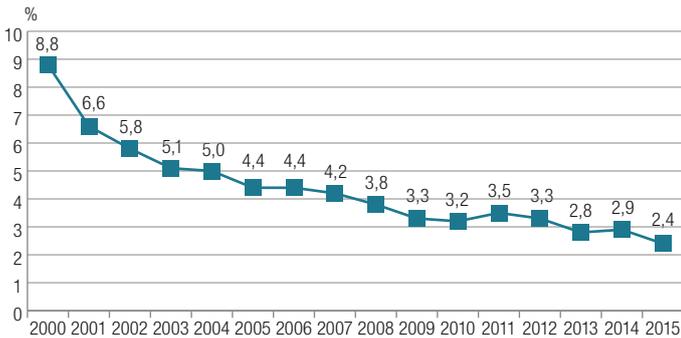
En 2014, la proportion de la population alimentée par de l'eau ayant été non conforme au moins une fois aux limites de qualité des pesticides était de 6 % (environ 3,9 millions d'habitants). Cette proportion est en légère baisse après deux années de hausse à mettre en relation notamment avec l'émergence de nouvelles substances détectées dans l'eau et avec les conditions météorologiques (tableau 1). En 2014, dans 65 départements, plus de 95 % de la population ont été desservis par une eau respectant en permanence la limite de qualité des pesticides (carte 2). ■

►►► **Organisme responsable de la production de la fiche** : Direction générale de la santé

○ Synthèse

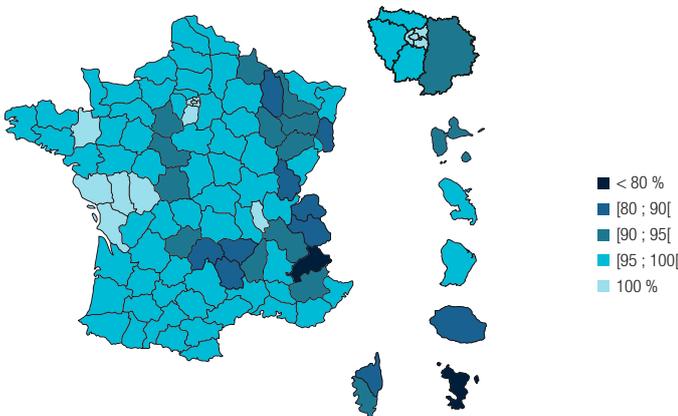
La proportion de la population alimentée par de l'eau au moins une fois non conforme pour les paramètres microbiologiques au cours de l'année a diminué de 6,4 points entre 2000 et 2015 (2,4 %). La poursuite des travaux de mise en conformité des installations de production et de distribution d'eau potable ainsi que l'amélioration des traitements de désinfection doivent être encouragées afin d'être en mesure de distribuer sur l'ensemble du territoire de l'eau en permanence conforme vis-à-vis des paramètres microbiologiques. S'agissant des pesticides, le pourcentage de population alimentée par de l'eau au moins une fois non conforme dans l'année est en léger recul après deux années de hausse s'expliquant notamment par des dépassements ponctuels, de moins de 30 jours cumulés sur l'année, des seuils de qualité pour des unités de distribution à forte population. Pour la quasi-totalité de la population alimentée par une eau non conforme, les dépassements des seuils de qualité ont été limités en concentration et/ou dans le temps, et n'ont pas nécessité de restriction de l'usage de l'eau du robinet pour la cuisson et la préparation des aliments.

GRAPHIQUE 1
Proportion de la population desservie par de l'eau non conforme au moins une fois dans l'année pour les paramètres microbiologiques, entre 2000 et 2015



Champ • France entière.
Source • Base nationale de données SISE-Eaux (ministère chargé de la Santé).

CARTE 1
Proportion de la population desservie par une eau de bonne qualité bactériologique, en 2015



Champ • France entière.
Source • Base nationale de données SISE-Eaux (ministère chargé de la Santé).

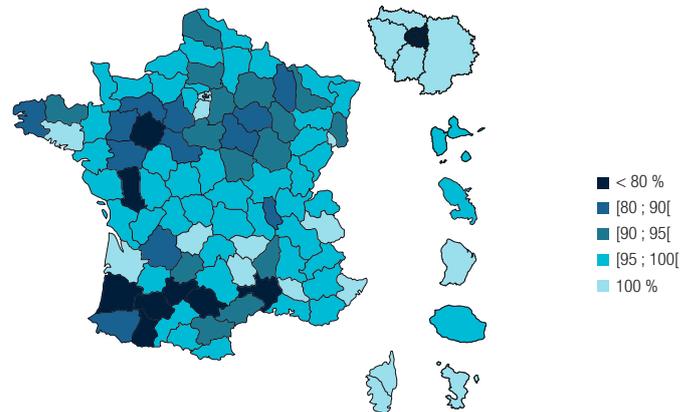
TABLEAU 1
Proportion de population desservie par une eau non conforme au moins une fois dans l'année pour les pesticides, entre 2003 et 2014

Année	Proportion de la population
2003	9,0 %
2004	6,8 %
2005	6,2 %
2006	5,1 %
2007	8,4 %*
2008	8,1 %*
2009	3,0 %
2010	4,0 %
2011	2,7 %
2012	4,5 %
2013	7,0 %
2014	6,0 %

* Chiffres élevés essentiellement du fait de faibles dépassements ponctuels des limites de qualité, notamment dans des unités de distribution d'eau d'Île-de-France desservant un nombre élevé de population.

Champ • France entière.
Source • Base nationale de données SISE-Eaux (ministère chargé de la Santé).

CARTE 2
Proportion de population alimentée par de l'eau en permanence conforme pour les paramètres pesticides, en 2014



Champ • France entière.
Source • Base nationale de données SISE-Eaux (ministère chargé de la Santé).

INDICATEURS • Proportion de la population alimentée par de l'eau non conforme au moins une fois dans l'année pour les paramètres microbiologiques
• Proportion de la population alimentée par de l'eau non conforme au moins une fois dans l'année pour les pesticides

► **Champ** : France entière. ► **Source** : Base nationale de données SISE-Eaux (ministère chargé de la Santé).

► **Mode de construction des indicateurs** :

– Proportion de la population alimentée par de l'eau non conforme pour les paramètres microbiologiques : population desservie par de l'eau ayant présenté des dépassements des limites de qualité microbiologiques au cours de l'année, divisée par la population alimentée par de l'eau ayant fait l'objet d'un contrôle sanitaire au cours de l'année. Compte tenu des aléas liés à l'échantillonnage et au contexte de la production des eaux, cet indicateur se fonde sur le respect des limites de qualité microbiologique (*Escherichia coli* et entérocoques) pour 95 % des prélèvements réalisés annuellement dans le cadre du contrôle sanitaire.

– Proportion de la population alimentée par de l'eau non conforme au moins une fois dans l'année pour les pesticides : Population desservie par de l'eau ayant présenté des dépassements des limites de qualité vis-à-vis des pesticides au cours de l'année, divisée par la population alimentée par de l'eau ayant fait l'objet d'un contrôle sanitaire.

► **Organisme responsable de la production des indicateurs** : Direction générale de la santé.